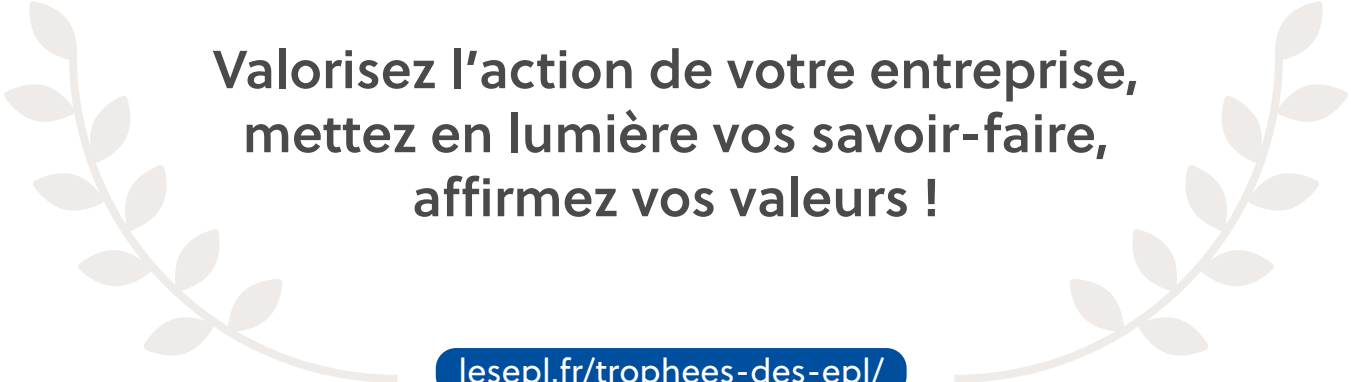




Trophées des epl 2025

34^e édition



**Valorisez l'action de votre entreprise,
mettez en lumière vos savoir-faire,
affirmez vos valeurs !**

lesepl.fr/trophees-des-epl/



**Fier de
votre projet ?
Relevez le
challenge !**



Pourquoi ?

› Une visibilité médiatique nationale pour votre opération et votre Epl



Après la présélection :

Mise en ligne des présentations des candidats sur le site lesepl.fr

Remise des Trophées :

Cérémonie organisée le 15 octobre 2025 au Congrès des Epl de Montpellier

Pour qui ?

› L'ensemble des Entreprises publiques locales (Sem, Spl, SemOp) adhérentes à la FedEpl, quel que soit leur secteur d'activité

Ce concours valorise des opérations significatives de la performance économique, sociale et environnementale.

Il récompense la capacité des Epl à innover et à répondre aux enjeux de leurs territoires en matière de RSE et de développement durable.

Comment ?

› La présentation de l'action ou de l'opération se fait en ligne à partir d'un espace internet dédié au concours :

lesepl.fr/trophees-des-epl/

Les documents annexes suivants devront impérativement être adressés par mail à inscriptions@lesepl.fr :

- les bilans et les comptes de résultat des 3 derniers exercices, accompagnés de l'annexe,
- le compte-rendu de la dernière assemblée générale.

Les dossiers incomplets ne seront pas présentés au jury de présélection.

Toutes les images transmises devront être libre de droit ou accompagnées du copyright © du propriétaire.



Mobilisez votre communauté pour soutenir votre projet

Participer aux Trophées des Epl représente une opportunité unique de mobiliser votre réseau (clients, partenaires, utilisateurs) et de le solliciter lors du vote du public.

En effet, durant plusieurs semaines, le public peut consulter les projets des candidats sur lesepl.fr et voter pour le projet de son choix !

À l'issue de la remise des Trophées :

- Diffusion d'un communiqué de presse valorisant les Epl lauréates
- Communication sur les réseaux sociaux
- Cérémonie locale de remise du Trophée à la demande de chaque lauréat avec la participation d'un représentant de la FedEpl
- La mise en ligne d'un dossier « Epl en action » dédié à chaque lauréat
- À la demande de chaque lauréat, le logo « Trophées des Epl 2025 » sera transmis pour les actions de communication. **Toute action de communication sur les réseaux sociaux devra mentionner le compte de la FedEpl.**

Les catégories des Trophées

Les Epl peuvent concourir
dans l'une des 4 catégories suivantes



Attractivité des territoires

Toute action ou opération visant à favoriser la création ou le redéploiement d'activités économiques. Sont notamment concernés les actions de promotion et de valorisation d'un territoire, le développement touristique et les événements d'affaires, la gestion des ports et aéroports, les zones d'activités, l'immobilier d'entreprise, les communications électroniques, les marchés d'intérêt national, etc.



Bâtiment durable

Toute opération de construction de logements à basse consommation d'énergie, bénéficiant d'une conception bioclimatique et d'un choix de matériaux respectueux de la santé, ainsi que de la préservation des ressources naturelles.



Services au public

Toute action ou opération visant à accompagner et faciliter la vie quotidienne des citoyens. Sont notamment concernés les équipements publics, les déplacements (transport, stationnement, circulation), l'énergie, l'eau, la culture, les services en direction de la petite enfance, les maisons d'accueil pour personnes âgées dépendantes, les actions sociales, les pompes funèbres, etc.



Ville de demain, Ville intelligente

Toute opération d'aménagement, telle que les opérations de restructuration de quartiers ou de gestion urbaine de proximité, de traitement des friches industrielles, de déploiement de réseaux numériques spécifiques, de mise en place de solutions de mobilité « douces », etc.

Les Trophées des Epl récompensent dans chaque catégorie les projets les plus aboutis selon plusieurs critères de sélection :

- l'innovation,
- la prise en compte du développement durable,
- la pertinence économique de l'action ou de l'opération et sa performance globale,
- la valeur ajoutée de l'Epl au succès de l'action,
- la qualité de la présentation orale du dossier.

Un jury prestigieux pour sélectionner les projets

En 2024, le jury chargé de désigner les gagnants au concours était composé de 5 membres : lauréats 2023, partenaires de la FedEpl et membre de la presse professionnelle.

> Présidente :

Sophie ERRANTE,
Députée de Loire-Atlantique

Anne RODELLA,
Directrice générale,
Groupe Eure Aménagement
Développement
(lauréate 2023)

> Membres :

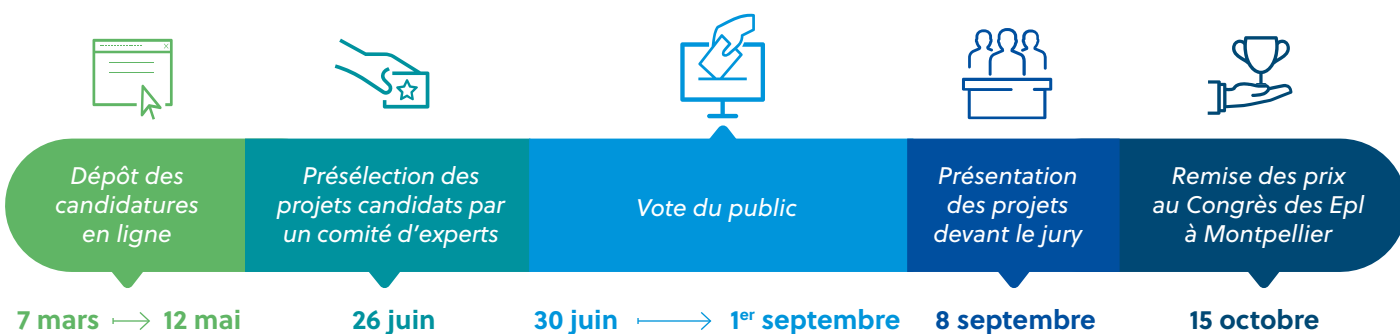
Benoît BARBEDETTE,
Journaliste co-fondateur,
News Tank Cities

Sophie SAUVOUREL,
Directrice générale,
Angers Loire Restauration
(lauréate 2023)

Carine BOURRAS,
Directrice Territoriale
Grand Ouest, ARKEA-BEI

Quand ?

› Le calendrier des Trophées des Epl 2025



RÈGLEMENT DU CONCOURS 2025

1. Qui peut participer ?

L'ensemble des Entreprises publiques locales adhérentes à la FedEpl (Sem, Spl, SemOp), quel que soit leur secteur d'activité.

2. Principes et objectifs généraux du concours

Ce concours vise à mettre en valeur des initiatives particulièrement significatives de la performance économique, sociale ou environnementale des Entreprises publiques locales (Epl) au service des collectivités territoriales et des territoires.

Il récompense la capacité des Epl à innover et à répondre aux enjeux de leurs territoires en matière de RSE et de développement durable.

3. Catégories du concours

La candidature doit être présentée dans l'une des 4 catégories suivantes :

Attractivité des territoires

Toute action ou opération visant à favoriser la création ou le redéploiement d'activités économiques. Sont notamment concernés les actions de promotion et de valorisation d'un territoire, le développement touristique (promotion, centrale de réservations, hébergement, parc à thème, etc.) et des événements d'affaires, la gestion des ports et aéroports, les zones d'activités, l'immobilier d'entreprise, les communications électroniques, les marchés d'intérêt national, etc.

Bâtiment durable

Toute opération de construction de logements à basse consommation d'énergie, bénéficiant d'une conception bioclimatique (apports solaires et de lumière naturelle) et d'un choix de matériaux respectueux de la santé (qualité de l'air intérieur), ainsi que de la préservation des ressources naturelles (matières premières, eau, énergie).

Services au public

Toute action ou opération visant à accompagner et faciliter la vie quotidienne des citoyens. Sont notamment concernés les équipements publics, les déplacements (transport, stationnement, circulation), l'énergie, l'eau, la culture, les services en direction de la petite enfance, les maisons d'accueil pour personnes âgées dépendantes, les actions sociales, les pompes funèbres, etc.

Ville de demain – Ville intelligente

Toute opération d'aménagement, telle que les opérations de restructuration de quartiers ou de gestion urbaine de proximité, de traitement des friches industrielles, de déploiement de réseaux numériques spécifiques, de mise en place de solutions de mobilité « douces », etc.

Cette classification concerne la nature des opérations ou des actions réalisées indépendamment de l'activité principale de l'Epl candidate.

Attention, seules les actions ou opérations suffisamment avancées et dont il est possible de pleinement mesurer les effets pourront concourir, la FedEpl étant juge de la satisfaction de ce critère en amont de la présélection.

4. Dossier de candidature

La présentation de l'action ou de l'opération se fait en ligne à partir d'un espace internet dédié au concours : lesepl.fr/trophees-des-epl/

Cette présentation sera ensuite **mise en ligne** et consultable par les internautes.

Les documents annexes suivants devront être adressés **par courrier ou par mail à inscriptions@lesepl.fr** :

- les bilans et les comptes de résultat des 3 derniers exercices, accompagnés de l'annexe,
- le compte-rendu de la dernière assemblée générale.

Toutes les images transmises devront être libre de droit ou accompagnées du copyright © du propriétaire.

5. Date de dépôt des dossiers

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **lundi 12 mai 2025 à 23h59**.

6. Sélection des candidatures et désignation des Epl nommées

Une 1^{ère} sélection sera faite **le 26 juin** par un comité de présélection composé :

- des responsables de département métiers de la FedEpl,
- de la directrice adjointe et des représentants de la Direction Communication & Marketing de la FedEpl,
- du directeur et d'un représentant de la Direction Collectivités Territoriales de la FedEpl.

Toutes les Epl seront avisées par mail des résultats des nominations **au plus tard le mercredi 30 juin 2025**.

7. Audition des Epl nommées

Les Epl nommées seront auditionnées par un jury indépendant qui se réunira **le lundi 8 septembre 2025**.

Les supports diffusés lors de l'audition devront impérativement être transmis avant **le vendredi 5 septembre 2025** à l'adresse suivante : inscriptions@lesepl.fr. Si le volume de ce support est supérieur à 15 Mo, il faudra procéder à un transfert numérique.

Chaque Epl auditionnée doit être représentée au maximum par 3 personnes. La participation d'un élu est souhaitable. Le temps de présentation est limité à 10 minutes. S'ajoutent 5 minutes réservées aux questions du jury.

8. Critères d'attribution des prix

Les critères suivants seront retenus pour l'évaluation de l'ensemble des dossiers de candidature :

- l'innovation,
- la prise en compte des problématiques liées au développement durable,
- la pertinence économique de l'action ou de l'opération et sa performance globale,
- la valeur ajoutée de l'Epl au succès de l'action,
- la qualité de la présentation orale du dossier.

Chaque membre du jury disposera d'une grille d'appréciation et de notation reprenant ces critères.

9. Composition du jury

Le jury sera présidé par une personnalité nationale de référence de l'action publique et composé :

- de représentants d'associations d'élus, de dirigeants de collectivités ou d'organismes publics,
- d'un représentant de la Commission des actionnaires de l'économie mixte,
- d'au moins un représentant de la presse,
- de représentants d'Epl primées en 2024.

Le jury sera assisté d'un expert de la Fédération des élus des Epl qui pourra lui fournir toute information technique complémentaire.

10. Vote en ligne

À partir du **lundi 30 juin 2025**, les présentations des Epl nommées seront consultables sur l'espace de vote : lesepl.fr/trophees-des-epl/

Chaque votant devra obligatoirement s'identifier, et ne pourra voter qu'une seule fois. Les votes multiples émanant d'une même personne seront considérés comme nuls et non avenus.

Ni le personnel de la FedEpl ni celui des Epl nommées ne pourront voter.

Les votes en ligne viendront pondérer le choix du jury. Ils seront clôturés le **lundi 1^{er} septembre à 23h59**.

11. Attribution des prix

L'attribution des prix se fera en fonction :

- du vote du jury à hauteur de 80 %,
- des votes par internet comptabilisés à hauteur de 20 %.

12. Remise des Trophées

Les Trophées seront remis lors du prochain Congrès national des Entreprises publiques locales qui se tiendra à **Montpellier du mardi 14 au jeudi 16 octobre 2025**.

13. Promotion des Epl candidates et des Epl primées

Elle s'effectue par étapes successives :

Après la présélection :

Mise en ligne des présentations des candidats sur le site lesepl.fr

Remise des Trophées :

Cérémonie organisée le 15 octobre 2025 au Congrès des Epl à Montpellier.

À l'issue de la remise des Trophées :

- Diffusion d'un communiqué de presse valorisant les Epl lauréates
- Communication sur les réseaux sociaux
- Cérémonie locale de remise du Trophée à la demande de chaque lauréat avec la participation d'un représentant de la FedEpl
- La mise en ligne d'un dossier « Epl en action » dédié à chaque lauréat
- À la demande de chaque lauréat, le logo « Trophées des Epl 2025 » sera transmis pour les actions de communication. **Toute action de communication sur les réseaux sociaux devra mentionner le compte de la FedEpl.**

14. Litiges

En cas de litige sur toute question relative au déroulement du concours, le Bureau de la FedEpl est habilité à porter arbitrage.

Les participants sont invités à prendre contact avec la FedEpl, qui est à leur disposition pour les aider et les assister à répondre au mieux aux objectifs du concours.

Retour sur l'édition 2024

Parmi la quarantaine d'Entreprises publiques locales candidates, 5 Epl ont retenu l'attention du public et du jury pour leur audace, l'innovation et l'efficacité de leurs projets.

Attractivité des territoires

Bâtiment durable

Services au public

Ville de demain, Ville intelligente



› La Société du marché d'intérêt national de Montpellier, Somimon-Mercadis s'est distinguée avec l'extension du pôle de transformation alimentaire du MIN de Montpellier, projet majeur pour la transition écologique et solidaire et la lutte contre la précarité alimentaire.

› La Sem pour la rénovation énergétique des logements, Centre-Val de Loire Énergies, remporte ce trophée pour sa mission de promotion envers les rénovations énergétiques dans la région Centre-Val de Loire, ciblant les propriétaires et les copropriétés.

› La Sem Loire Océan Développement remporte ce trophée pour la construction des maisons de santé pluriprofessionnelles de Bellevue et Nantes Nord.

› Le Pôle Gare, un projet qui vise à faciliter les déplacements modaux, à dynamiser l'attractivité économique du quartier, à équiper le territoire d'un équipement culturel et sportif et à construire un nouveau quartier autour des projets immobiliers.

+ Coup de cœur Attractivité des territoires



› La Spl Pôle Nautisme Mer & Développement a obtenu le coup de cœur du jury, mettant à l'honneur le Parc intergénérationnel bordant la panne catamaran.